

Liste des délibérations
COMMUNE NOUVELLE D'AVERNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le 03 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Chrystelle NOBLIA, Maire.

Présents : Dalila AÏTOUSSEKRI, Christine BESSODES, Mireille CAILLIE, Ahcène CHIBANI, Jean-Marie DUMOUCEL, Véronique MATHON, Laurent MOUSTIN, Chrystelle NOBLIA, Frédéric PONSOLLE, Sandrine POULAIN-DUVAL

Absents excusés : Bruno PEAN donne pouvoir à Frédéric PONSOLLE, Michel MATHON donne pouvoir à Véronique MATHON, Patrick VACHER donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA

Absents : Fanny LE DUC

Sandrine POULAIN-DUVAL a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 28 novembre 2024 **Date d’Affichage (ODJ) :** 28 novembre 2024

Date d’affichage (Liste des délibérations) : 09 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 **Présents :** 10 **Représentés :** 3 **Votants :** 13

Début de séance : 20h05

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour en supprimant la délibération qui concerne la demande de Protection sociale complémentaire, faute d'éléments reçus de la part du CIG. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour ainsi modifié présenté par Madame le Maire.

Délibération 2024-32

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-33

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE – PRINCIPE ET CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-34

OBJET : AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-35

OBJET : CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-36

OBJET : ACHATS DE TERRAINS POUR DES AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE ET LUTTE CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS LIEU DIT LA JOLIVETTE

La délibération, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-37

OBJET : ACHATS DE TERRAINS POUR CREER DES AMENAGEMENTS LUTTANT CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Délibération 2024-38

OBJET : CREATION DE TROIS POSTES D'ANIMATEURS A TEMPS NON COMPLET POUR L'OUVERTURE D'UNE GARDERIE LES MERCREDIS ET PETITES VACANCES SCOLAIRES

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe de la Décision n°2024-06 du 10 octobre 2024 concernant une demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'équipement des classes et réparation du chauffage, des sanitaires, de la toiture du préau et de la cantine pour le Fonds scolaire.

Madame Dalila AÏTOUSSEKRI (Rapporteur de la commission communication):

- Explique que les vœux du maire se tiendront sous un nouveau format et à un nouvel horaire : le samedi 11/01 à 11 h, Ils prendront la forme d'un buffet déjeunatoire.
- Informe que le budget participatif communal de 5.000 euros est prêt à être lancé, les propositions pourront être déposées avec publication sur site et vote. Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie des vœux. Les propositions devront être réalisables sous un délai de 6 mois et nécessitent une implication des porteurs de projet sur la phase de réalisation.
- La préparation du bulletin municipal est relancée, avec une réalisation des articles via différents interviews de divers interlocuteurs. L'objectif est une sortie au moment des vœux. Le contenu de cette édition détaillera les réalisations 2024 et fournira un topo sur l'ensemble des projets.

Monsieur Jean-Marie DUMONCEL y intégrera un point sur le projet de lotissement (création de lots à bâtir destinés à la vente) avec les différents plans d'aménagement travaillés depuis 2021.

Madame le Maire informe :

- De l'arrivée d'un deuxième cantonnier au 6 janvier 2025,
- Un grand Merci à Monsieur Frédérique PONSOLLE pour le salage de la commune pendant la période neige/verglas,
- Une baisse des effectifs scolaires pour la rentrée 2025-2026, avec 19 départs de CM2 et seulement 8 entrées en PS. La baisse des effectifs ne sera que sur cette rentrée 2025 car la rentrée suivante verra le départ de seulement 5 CM2. De plus le nouveau quartier (10 maisons) qui devrait commencer à sortir en 2025, avec des parcelles de taille différente donc avec des tailles variées de foyers, permettra à de nouvelles familles de s'installer dans la commune. L'évaluation de la carte scolaire sur une durée de 3 ans permet d'envisager sereinement les prochaines rentrées. Ces faits argumentés seront adressés en ce sens à monsieur l'inspecteur d'académie.
- Toute l'équipe pédagogique de l'école est très impliquée dans le projet scolaire, avec de nombreux projets en cours et à venir , tout ceci crée une réelle dynamique pour notre école ,
- Aavernes accueillera un accueil jeux du Relais Petit enfance tous les mercredis matins dans la salle Joseph Kessel où des ateliers seront programmés pour l'ensemble des assistants maternels du territoire. L'inauguration aura lieu le 29 janvier 2025,
- une micro-crèche s'installera Rue clos Prigent, avec l'espoir ambitieux d'une ouverture pour septembre 2025,
- Point sécurité tous les trimestres avec le Major de la Gendarmerie de Vigny : les chiffres montrent qu'il n'y a d'augmentation du nombre d'atteintes aux biens par rapport aux autres années, même si le phénomène de vols liés aux véhicules à moteur est concentré sur la fin d'année. D'avantages de différents types de vols sur les véhicules (attention notamment aux matériels techniques) et aux véhicules utilitaires. Le nombre de cambriolages est en très nette baisse.
- Le 17 décembre 2024 à 19 h réunion publique sur la participation citoyenne avec la Gendarmerie

Madame Sandrine POULAIN-DUVAL (rapporteur SMIRTOM) informe :

- En AG du SMIRTOM il a été décidé de créer un badge bleu pour les véhicules utilitaires à compter du 1^{er} janvier 2025, afin de lutter contre les professionnels qui vont mettre leurs déchets gratuitement (notamment en utilisant la carte de particuliers). Le volume des gravats apportés en déchetterie ne cesse d'augmenter et parallèlement à cette croissance, le volume apporté par les entreprises est dérisoire. Sans un coup d'arrêt de ces volume apportés, la répercussion sur le prix de ramassage des ordures sera inévitable
- Le Boulanger de Seraincourt cède son affaire au 31/12, ce qui nécessite un nouvel appel à candidatures pour le distributeur de pain et viennoiseries.

Clôture de séance : 21h28

Question du public : une demande est formulée afin que soit posé un panneau « sens interdit sauf riverains » pour éviter les problèmes de stationnement autour de l'église Saint Lucien, notamment les véhicules garés devant les portes de garage.

Réponse : Le conseil municipal ne peut que regretter la recrudescence des mauvais comportements notamment le non respect du code de la route. Hélas, l'ajout d'un panneau d'interdiction ne solutionnera pas l'incivisme. Ceux qui stationnent sur l'emplacement d'un garage ne respecteront pas non plus un panneau « sens interdit sauf riverain ». Des rappels des règles du bien vivre ensemble seront effectués.